

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UN USAGE CONDITIONNEL

Propriété sise au 2043, rue Beaupré (lot 2 155 759) secteur Saint-Romuald

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est qui se tiendra le **mercredi 10 février 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Permettre l'aménagement d'un logement additionnel au sous-sol de l'habitation unifamiliale isolée.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **26 janvier 2021 au 9 février 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 26 janvier 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

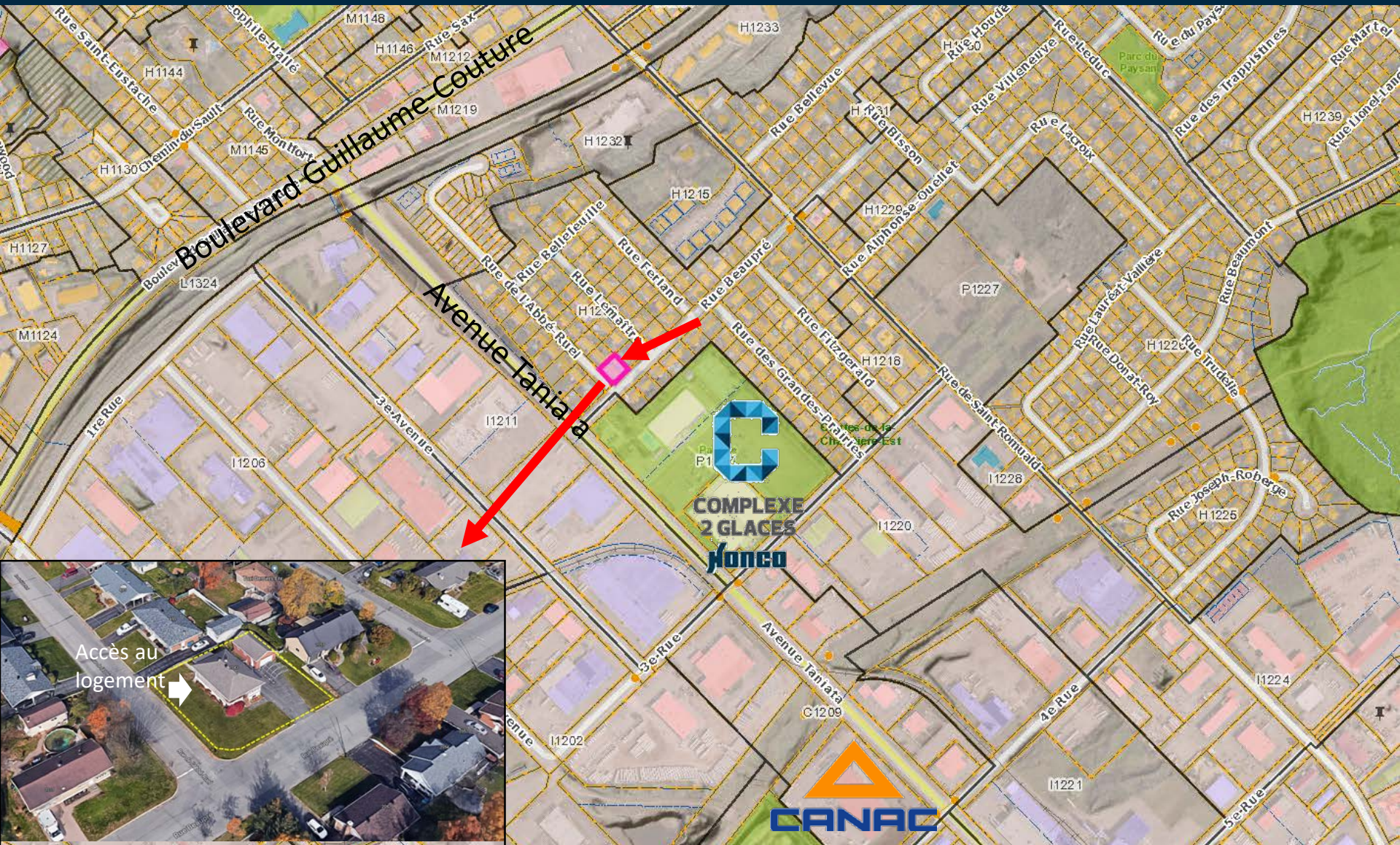


Demande :

La demande vise à permettre au 2043, rue de Beaupré, secteur Saint-Romuald, lot 2 155 759, un logement additionnel au sous-sol de l'habitation unifamiliale isolée.

Informations pour analyse :

Localisation :	Sous-sol		
Accès :	Côté gauche	Côté latéral gauche donnant sur la rue L'Abbé-Ruel	
Nombre de pièces :	5 – 1/2		Cuisine -salle à manger, salon, 3 chambres et salle de bain.
Stationnement :	Existant :	2 cases	2 nouvelles cases aménagées du côté de la rue de l'Abbé-Ruel.
	Projeté :	2 cases	
Aménagement paysager :	<p>Nombre minimum d'arbres requis au zonage : Plantation ou conservation minimale de 4 arbres requis en cour avant plus 3 autres arbres sur le terrain</p> <p>Existant : Arbustes et vivaces.</p> <p>Projeté : Arbres feuillus, trottoir et espace de stationnement</p>		
Rénovation :	Aménager le sous-sol pour l'ajout du logement.		
Autres informations :			



Mur avant



Murs arrière et latérale droit



Mur latéral gauche



Accès au logement
(modifications à
apporter)